

Communiqué

1^{er} mars 2023

Bourse Grandes Écoles Françaises (GEF) de la Fondation Ibn Rochd pour les Sciences et l'Innovation (FIRSI)

La Fondation a le plaisir de lancer la campagne de Bourse Grandes Écoles Françaises pour

l'année universitaire 2023-2024

Eligibilité

Cette Bourse est proposée aux élèves marocains, excellents, sous conditions de ressources, lauréats des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles et admis sur concours en 1^{ère} année du « Programme Grande » dans l'une des écoles d'Ingénieurs et de Commerce Françaises. La liste des écoles éligibles et des concours d'accès étant précisés dans l'annexe ci-dessous.

Consistance de la Bourse

La Bourse GEF de la fondation est composée annuellement d'un montant de :

- 6 000 MAD de frais d'installation
- 60 000 MAD de frais de vie
- 30 000 MAD maximum de frais de scolarité
- 4 000 MAD de dotation pour un billet d'avion A/R France-Maroc

Durée de la Bourse

La Bourse de la Fondation est octroyée pour une durée de trois (3) années d'études à compter de l'année scolaire 2023-2024. Elle est suspendue en cas de redoublement, d'année de césure, de stage rémunéré, d'apprentissage, de contrat professionnel ou d'arrêt d'études.

Candidature à la Bourse GEF

Les candidatures se feront sur le site web de la FIRSI www.firsi.org et se dérouleront en plusieurs étapes :

1. **Les élèves sont invités à scanner et déposer les pièces justificatives suivantes (du 1^{er} mars au 31 mai 2023)**

- Formulaire de demande de bourse signé et légalisé (*modèle à télécharger sur la plateforme de candidature de la Fondation après renseignement des informations*)
- Récapitulatif d'inscription au concours daté du mois d'avril 2023
- Copie de la Carte Nationale d'Identité Électronique (CNIE) valide du candidat recto / verso
- Copie des Cartes Nationales d'Identité Électroniques (CNIÉs) valides de chacun des parents ou tuteur recto / verso
- Copie des pages renseignées du livret de famille
- Parents divorcés ou décédés : actes de divorce ou de décès
- Candidat provenant d'un établissement de protection sociale : justificatif approprié
- Candidat ou membre de sa famille en situation d'handicap : attestation d'handicap moteur, sensoriel ou mental
- Attestation de revenus délivrée par la Direction Générale des Impôts de l'année fiscale 2022 (*attestation non manuscrite, mentionnant les revenus nets imposables*). Ce document est obligatoire quel que soit la situation professionnelle (retraité, sans emploi, fonctionnaire etc)
- Justificatifs des revenus des parents ou du tuteur spécifiques à la situation professionnelle ci-dessous :

Fonctionnaire

- Bulletin de paie le plus récent
- Bulletin de paie de décembre 2022
- Relevés bancaires des six derniers mois de tous les comptes bancaires

Salarié du privé

- Attestation de salaire annuel ou attestation 9421
- Bulletin de paie le plus récent
- Bulletin de paie de décembre 2022
- Relevés bancaires des six derniers mois de tous les comptes bancaires

Retraité

- Attestations de toutes les pensions perçues (CNSS, CIMR...)
- Relevés bancaires des six derniers mois de tous les comptes bancaires

Revenus professionnels

- Relevés bancaires des six derniers mois de tous les comptes bancaires

Non actif

- Attestation de non-activité délivrée par les autorités locales

2. Dès publication des résultats d'admissibilité (à partir du 15 Juin 2023)

- Déposer sur la plateforme la **convocation aux épreuves orales** dans une des écoles éligibles

3. Dès publication des résultats d'admission (à partir du 15 Juillet 2023)

- Déposer sur la plateforme la **proposition d'admission** (« oui » définitif) dans une des écoles éligibles

4. Dès publication de la liste des boursiers retenus

- **Déposer le dossier physique** de candidature selon la procédure et la date indiquées sur la plateforme

5. Après vérification des dossiers physiques

- Déposer sur la plateforme les documents suivants :
 - **Attestation d'admission définitive**
 - **Attestation des frais de scolarité**
 - **IBAN d'un compte bancaire français** au nom du boursier

ANNEXE

Liste des écoles éligibles au programme de Bourse Grandes Écoles Françaises de la Fondation

Écoles d'ingénieurs	
Agro ParisTech	ESPCI
Arts et Métiers	IMT Atlantique
Centrale Lille	INP Grenoble ENSIMAG
Centrale Lyon	INP Grenoble Phelma
Centrale Marseille	Mines ParisTech
Centrale Nantes	Mines Nancy
Centrale Supélec	Mines Saint-Etienne
Chimie ParisTech	Polytechnique - X
ENS Lyon	Ponts et Chaussées
ENS Paris Saclay	SupAero
ENS Rennes	SupOptique
ENS Rue d'Ulm	Télécom Paris
ENSEEIH	Télécom Sud Paris
ENSTA	ENSAE

Écoles de commerce
HEC Paris
ESSEC Business School
ESCP Business School

**Liste des concours d'accès aux écoles éligibles au programme de bourse Grandes Écoles Françaises
de la Fondation**

Concours Centrale Supélec	CentraleSupélec
	Centrale Lille
	Centrale Lyon
	Centrale Marseille
	Centrale Nantes
	Institut d'Optique Graduate School
Concours Communs Polytechniques	Toulouse INP - ENSEEIHT
	Grenoble INP - PHELMA
	Grenoble INP - ENSIMAG
	ESPCI Paris
Concours X- ENS	Ecole Polytechnique
	ENS de Lyon
	ENS Paris-Saclay
	ENS Rennes
	ENS Rue d'Ulm
Concours Arts et Métiers	Arts et Métiers ParisTech
Concours Mines Télécom	Telecom SudParis
Concours Agro-veto	Agro ParisTech

Concours Commun Mines-Ponts	Mines Paris
	ISAE-SUPAERO
	École des Ponts ParisTech
	ENSTA Paris
	Telecom Paris
	Mines Nancy
	Mines Saint-Etienne
	IMT Atlantique
	ENSAE Paris
	Chimie ParisTech

BCE	HEC Paris
	ESSEC Business School
	ESCP Business School